

Service : CABINET DU MAIRE
Rapporteur : Bruno LE CUNFF
Auteur de la note : PACTE pour Vauréal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les incendies survenus au cours de l'été 2026 ont ravagé près de 115 000 hectares du territoire national, générant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique majeure.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF) en partenariat avec la Fédération Nationale de la Protection Civile (FNPC) a lancé un appel à la solidarité afin d'apporter un soutien financier d'urgence aux opérations en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

BASES LÉGALES

- **Article L. 2121-29** portant clause générale de compétence du Conseil municipal ;
- **Article L. 1111-1** relatif à la solidarité des collectivités territoriales.

OPPORTUNITÉ ET DISPOSITIF DE LA DÉCISION

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe a engendré la commune de Vauréal tient à exprimer sa solidarité à l'égard des collectivités durement touchées et de participer, à la mesure de ses moyens, au financement des secours d'urgence et des opérations d'accompagnement menées sur le terrain.

MODALITÉS

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Vauréal contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 € à la Protection Civile.

Coordonnées bancaires :

- **Titulaire** : FNPC (Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin)
- **IBAN** : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684
- **BIC** : CMCIFR2A

CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

La dépense correspondante, d'un montant total de **2 000 €**, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune de Vauréal.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** ce soutien financier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes, pièces administrative-comptables et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.